

CADRE GÉNÉRAL DES PRESTATIONS PPL

ANNEXE 1 – NORMES D'OCTROI DES PRESTATIONS EN LOGOPÉDIE INDÉPENDANTE CONVENTIONNÉE

	Durée des séances	Nombre de séances	Entretien parents	Nombre de réseaux	Durée de la prestation	Remarques
Bilan logopédique	30, 45, 60	5	Inclus dans nombre séances	--	Max. 4 mois	Un nouveau bilan peut intervenir 6 mois après la fin d'une MO ou d'une MR
Prestations directes individuelles						
Soutien dans le cadre d'une mesure préventive	30, 45, 60	12	Inclus dans nombre séances	1	12 mois	Renouvelable une fois
Traitement dans le cadre d'une mesure ordinaire (MO) de prestation simple	30, 45, 60	20, 40, 60, 80	Inclus dans nombre séances	1	Max. 12 mois	Renouvelable
Traitement dans le cadre d'une mesure ordinaire (MO) de prestations combinées	30, 45, 60	20, 40, 60, 80	Inclus dans nombre séances	2	Max. 12 mois	Renouvelable
Traitement dans le cadre d'une mesure renforcée (MR)	30, 45, 60	20, 40, 60, 80	Inclus dans nombre séances	2	Max. 12 mois	Renouvelable
Soutien post-traitement	30, 45, 60	6	Inclus dans nombre séances	1	12 mois	Non-renouvelable
Prestations directes collectives						
Soutien dans le cadre d'une mesure préventive	60	12	Max. 3 par enfant suivi (y compris séance individuelle avec l'enfant en vue du renouvellement)	1 par enfant suivi	12 mois	Renouvelable une fois
Traitement dans le cadre d'une mesure ordinaire de prestation simple	60	20, 40, 60, 80			Max. 12 mois	Renouvelable
Traitement dans le cadre d'une mesure ordinaire de prestations combinées	60	20, 40, 60, 80		2 par enfant suivi	Max. 12 mois	Renouvelable
Traitement dans le cadre d'une mesure renforcée	60	20, 40, 60, 80			Max. 12 mois	Renouvelable
Prestations indirectes individuelles et collectives						
Individuelles : Conseil et guidance des parents / Conseil et accompagnement d'un professionnel	30, 45, 60	Entre 6 et 12	--	1	Max. 12 mois	Renouvelable
Collectives : Conseil et guidance des parents (groupe de parents)	60, 90, 120	Entre 1 et 12	--	1 par enfant suivi	Max. 12 mois	Renouvelable